

N° 34

Samedi 26 septembre 1992

SÉNAT

INTERSESSION D'ÉTÉ 1991-1992

Service des Commissions

BULLETIN

DES COMMISSIONS

SOMMAIRE ANALYTIQUE

	Pages
Affaires étrangères	
• <i>Yougoslavie</i>	
- Audition de M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères	3751
Programme de travail des commissions pour la semaine du 28 septembre au 3 octobre 1992	3757

**AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
DÉFENSE ET FORCES ARMÉES**

Mardi 1er septembre 1992 - Présidence de M. Jean Lecanuët, président. La commission, élargie au président et aux vice-présidents du Sénat, aux présidents des commissions permanentes, au rapporteur général de la commission des finances et aux présidents des groupes, a entendu **M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères**, sur les résultats et les suites de la conférence internationale de Londres sur le conflit yougoslave.

Soulignant que l'initiative de la conférence était d'origine française, **M. le ministre d'Etat** a rappelé que l'objectif principal de la conférence internationale de Londres était de donner une impulsion nouvelle à la conférence de paix présidée depuis un an par la Communauté européenne et par Lord Carrington. C'est ainsi qu'elle a été élargie à l'Organisation des Nations-Unies à travers son secrétaire général et les membres permanents du conseil de sécurité. La conférence de Londres a également permis d'associer les représentants des pays limitrophes ainsi que des pays islamiques.

Evoquant le rôle qui était attendu de cette conférence, **M. Roland Dumas** a précisé qu'elle devait exercer une pression claire à l'endroit des belligérants, adresser un avertissement solennel à ceux des combattants qui n'avaient pas respecté les précédents cessez-le-feu, entériner les décisions des Nations-Unies concernant l'assistance humanitaire, enfin faciliter les contacts bilatéraux entre les différentes parties au conflit.

Le déroulement de la conférence pouvait être apprécié de façon positive par la partie française : qu'il s'agisse du principe de la coprésidence entre les Nations-Unies d'une part et la Communauté européenne d'autre part ou de la mise en place à Genève d'un "comité de pilotage", restreint et permanent, destiné à assurer le suivi des travaux de la conférence de Londres. M. le ministre d'Etat a indiqué que cette conférence avait permis de réaffirmer les principes de base déjà émis dans le cadre de la conférence présidée par Lord Carrington et elle avait consacré, à la demande française, l'objectif d'une reconnaissance mutuelle entre les républiques.

Plusieurs textes ont été adoptés à l'unanimité prévoyant en particulier la reprise sous conditions des négociations sur les arrangements institutionnels touchant la Bosnie-Herzégovine ainsi que le contrôle de l'espace aérien de ce pays ; des décisions concrètes ont également été arrêtées, en particulier la remise sous contrôle de l'Organisation des Nations-Unies des armements lourds situés sur le territoire bosniaque ; enfin une déclaration a été adoptée qui condamne certaines actions menées par les parties serbes mais qui ne tranche pas du statut international de la Serbie-Montenegro.

M. Roland Dumas a indiqué que des contacts bilatéraux menés au cours de la conférence de Londres, notamment entre Serbes et Croates, avaient été positifs : un projet d'accord avait été élaboré, portant sur une reconnaissance mutuelle des deux républiques sur la base des anciennes frontières administratives. Les modalités d'un parrainage international à cet accord, souhaité par les deux parties, n'ont toutefois pu être réunies. Cet épisode, selon le ministre d'Etat, souligne donc l'utilité de la conférence internationale sur le plan des rapprochements entre parties prenantes.

Concluant son exposé, **M. Roland Dumas** a mis en avant la capacité d'action de l'Union de l'Europe Occidentale (U.E.O.) et la cohésion des membres de cette organisation qui a, au lendemain de la conférence et à la

différence de l'OTAN, décidé à l'unanimité des principes d'action concernant l'accompagnement militaire de l'action humanitaire.

A l'issue de l'exposé de M. le ministre d'Etat, **M. Jean Lecanuet, président**, a évoqué les "progrès sensibles que l'Europe pourrait accomplir si elle passait des intentions (...) aux décisions".

Puis, un débat s'est instauré entre le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères et les commissaires.

A la demande de **M. Xavier de Villepin, M. Roland Dumas** a précisé que la France avait dénoncé sans ambiguïté les Serbes comme principaux responsables de la dégradation de la situation sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, tout en rappelant les responsabilités de toutes les parties. A cet égard, le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères a estimé que le drame yougoslave, qui permet de "mesurer la fragilité de la paix", illustre la nécessité d'approfondir la construction européenne. Puis, **M. Roland Dumas**, interrogé par M. Xavier de Villepin, a estimé "réels" les risques d'extension du conflit.

Evoquant ensuite, avec **MM. Michel d'Aillières, Xavier de Villepin et Maurice Schumann, président de la commission des affaires culturelles**, les conditions d'une éventuelle action militaire d'envergure dans l'ex-Yougoslavie, le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères s'est interrogé sur les "conséquences imprévisibles" d'une "aventure" qu'il a qualifiée d'"incalculable", estimant que des "raisons militaires, politiques et éthiques" s'opposent à une action de guerre qui, selon lui, ne parviendrait pas à un règlement du conflit.

Puis, **M. Roland Dumas** a, avec **M. Jacques Golliet**, souligné le "facteur de complication supplémentaire" qui résulterait d'une répercussion du conflit yougoslave sur le monde musulman.

Après avoir rappelé la condamnation, par le parti communiste français, de toute dérive nationaliste, et son

opposition à un recours éventuel à la force, **M. Jean-Luc Bécart** a souligné la nécessité d'assurer le respect de l'embargo sur les armes. A cet égard, **M. Roland Dumas** a fait observer que la conférence de Londres avait permis des progrès substantiels, d'une part en décidant l'envoi d'observateurs dans les pays voisins de l'ex-Yougoslavie, qui avaient sollicité une aide de la Communauté européenne afin de lutter contre les trafics d'armes clandestins, et, d'autre part, en mettant en place une surveillance renforcée du Danube.

Répondant à **M. Maurice Schumann**, président de la commission des affaires culturelles, le ministre d'Etat a tout d'abord indiqué que l'action de l'U.E.O. s'inscrivait dans le strict respect de la résolution n° 770 des Nations-Unies, à savoir la protection des convois humanitaires. Il a ensuite rappelé que la conférence de Londres avait exclu une révision par la force des frontières intérieures de l'ex-Yougoslavie mais non pas d'éventuels aménagements par la négociation. Soulignant combien les minorités se sentaient menacées de part et d'autre, **M. Roland Dumas** a par ailleurs estimé nécessaire de définir des moyens pour assurer leur protection. Il a précisé que, dans cette perspective, il avait demandé à la commission d'arbitrage présidée par M. Badinter un avis sur l'élaboration d'un "statut des minorités". Enfin, **M. Roland Dumas** a fait valoir que les parties à la conférence n'étaient pas toujours en mesure de se faire obéir sur le terrain et que, de ce fait, certains de leurs engagements pouvaient se voir privés d'effets.

Interrogé par **M. Michel Crucis**, **M. Roland Dumas** a fait état de l'influence modératrice de la Russie sur la Serbie.

A **M. André Jarrot**, qui soulignait le manque de solidarité des Etats de la Communauté, le ministre d'Etat a répondu que cette solidarité se manifestait à présent, comme en témoignait l'action de l'U.E.O. Il a par ailleurs indiqué que la Chine, présente à la conférence de Londres, s'était montrée solidaire de la communauté internationale.

Puis, avec **M. Jacques Genton, M. Roland Dumas** a regretté les difficultés pour la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (C.S.C.E.) d'agir en raison de la règle de l'unanimité qui préside à son fonctionnement. Il a souligné l'intérêt de la proposition allemande visant, en cas de crise, à ne pas tenir compte des objections du pays concerné, et il a mentionné les activités d'observation, notamment au Kosovo, déjà entreprises par la C.S.C.E.

Enfin, évoquant avec **M. Xavier de Villepin** la situation en Algérie, le ministre d'Etat a jugé son évolution préoccupante. Il a estimé que les récents attentats n'étaient pas spécifiquement anti-français.

**PROGRAMME DE TRAVAIL DES COMMISSIONS
POUR LA SEMAINE
DU 28 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 1992**

**Commission des Finances, du contrôle budgétaire et
des comptes économiques de la Nation**

Mercredi 30 septembre 1992

à 21 heures 30

Salle de la commission

Audition de M. Michel Charasse, ministre du budget, sur
le projet de loi de finances pour 1993.